



DÉFI VIDÉO « BONJOUR DEBOUT »

Règlement de participation

1 Le DÉFI VIDEO « Bonjour Debout »

Le défi vidéo « Bonjour Debout » a lieu au cours de la 5^{ème} édition de la semaine parcours de soins, un projet co porté par le CSSR La Clauze , l'anpps et l'urps MK Occitanie.

Il s'inscrit dans la continuité du fil rouge du Transfert assis-debout debout-assis (TADDA).

L'objectif de ce défi vidéo est de donner aux patients l'envie de se lever... et de partager le plaisir de dire « Bonjour Debout » à tous, à travers la réalisation d'une courte vidéo.

Adoptez-le « bonjour debout » est une pratique simple à mettre en œuvre auprès des résidents/patients et est le premier geste contribuant au maintien de l'autonomie.

A la fin de la semaine, la meilleure performance sera récompensée.

2 LES CRITERES DE SELECTION DU JURY

Le défi vidéo « Bonjour Debout » met en avant la sociabilisation, l'autonomie, l'importance de renforcer ses capacités physiques tout en s'amusant.

Les critères sont les suivants :

- plusieurs participants dans la vidéo
- qualité de la vidéo et du son (format mpeg),
- durée moins de 1 min 30,
- libre choix de la musique,
- et surtout un esprit de convivialité.

3 VALIDATION DES RESULTATS

Le formulaire de participation est à renseigner directement en ligne.

Chaque participant devra envoyer la vidéo à l'ANPPS à l'adresse mail :

parcoursdesoins@gmail.com le jeudi 9 juin au plus tard 12 h pour confirmer les résultats du jeu.

En cas de problème vous pouvez contacter :

parcoursdesoins@gmail.com

L'étude des résultats par le jury aura pour but :

- de vérifier que les participations entrent dans le cadre prédéfini par le concours et qu'elles sont arrivées dans les délais impartis.
- de choisir la meilleure performance selon les critères prédéfinis.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas sélectionner un dossier de participation qui ne correspondrait pas pleinement aux critères du défi mentionnés dans le présent règlement.

4.LES PRIX

Le jury nommé conjointement par l'anpps l'urps -mk-Occitanie, le CSSR la Clauze, sera composé de références en gériatrie et attribuera les récompenses aux plus belles participations : le Bonjour Debout d'or ,Le Bonjour Debout d'argent et le Bonjour Debout de bronze.

La remise de prix sera digitalisée et aura lieu lors de la soirée visioconférence du jeudi 9 juin 2022.

Les résultats seront annoncés par les organisateurs et relayés dans nos publications, sur notre site internet et les réseaux sociaux.

D'autre part, l'ANPPS se réserve le droit d'utiliser la vidéo pour présenter le défi « Bonjour Debout » du lauréat.

Les vidéos réalisées pourront être notamment diffusées sur le site internet de l'ANPPS, sur le compte Facebook sur Instagram et la chaîne You tube de l'anpps .

5-DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le formulaire de participation au présent jeu ont pour finalité de vous permettre de participer au jeu « défi vidéo bonjour debout » et de recevoir les informations et documentations nécessaires au bon déroulement du défi.

Les données à caractère personnel des participants ne seront pas conservées au-delà du délai d'un an après la date de remise des prix du « défi vidéo bonjour debout »

Les participants à la vidéo doivent avoir rempli et signé l'autorisation de droit à l'image.

Les données collectées dans ce cadre sont à l'usage exclusif de l'ANPPS. Elles pourront être utilisées pour contacter ultérieurement les participants afin de leur adresser des publications et /ou de leur

proposer d'autres manifestations organisées par l'ANPPS.

Pour toute question concernant la RGPD écrire à :

parcoursdesoins@gmail.com

6 RESPONSABILITES

La responsabilité de l'ANPPS ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours.

La responsabilité de l'ANPPS ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait être demandée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

L'ANPPS se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation d'un établissement qui n'aurait pas respecté le présent règlement.